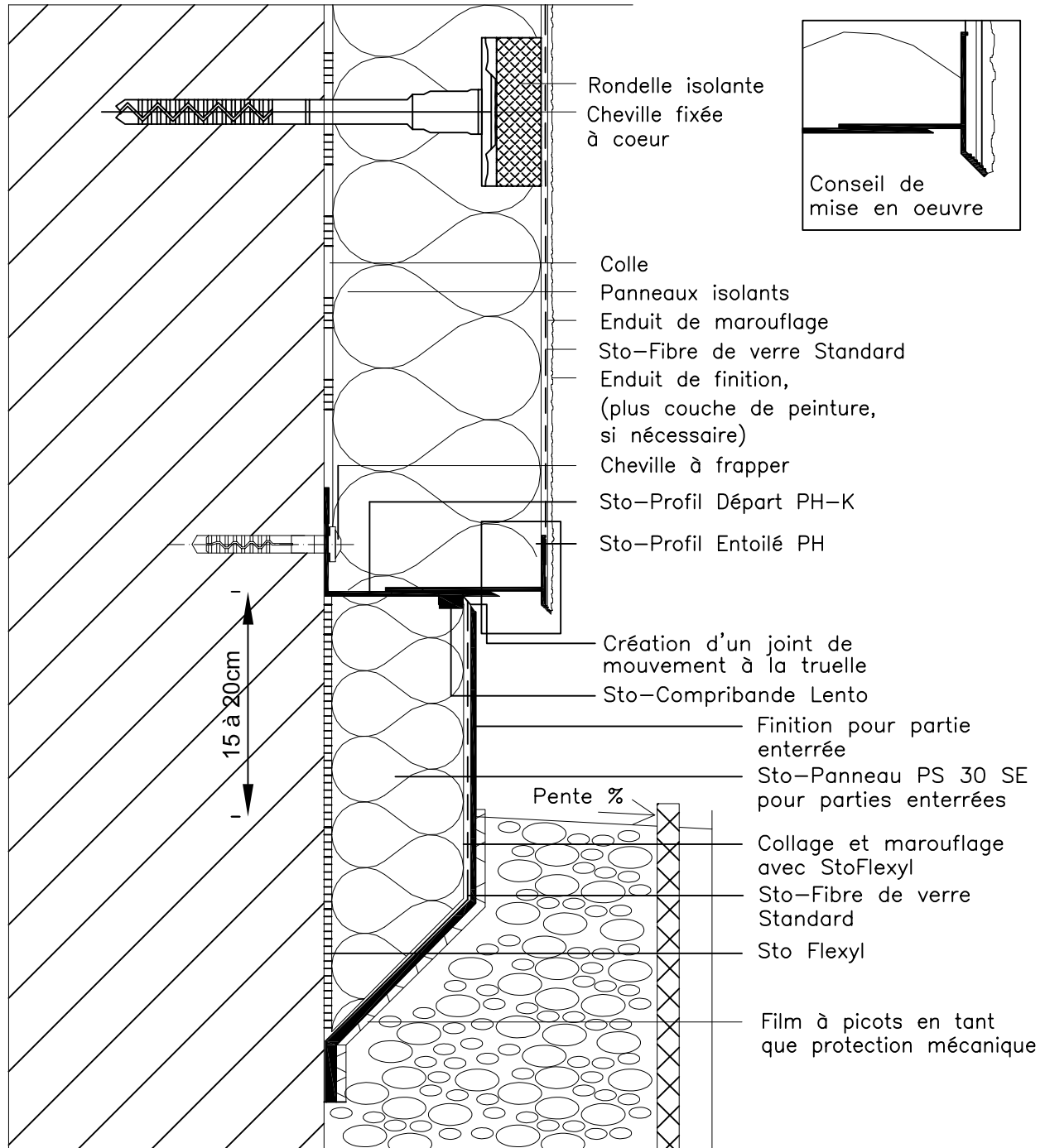


**Systèmes d'isolation thermique de façades Sto**  
 Démarrage du système sur soubassement isolé

Rev.-Nr. 01/04/12

**W 135-1-F**



ATTENTION : Les indications de construction présentées sont générales et schématiques car elles ne sont destinées qu'à décrire le principe fonctionnel. L'entreprise réalisant les travaux doit vérifier la faisabilité de la mise en oeuvre et l'adéquation des composants. Cette vérification, obligatoire, est de la responsabilité de l'entrepreneur et ne saurait engager celle de STO pour le projet donné. Ainsi, les dimensions sont à valider et à fixer sur chantier et ce document ne saurait en aucun cas remplacer les études de construction, de détails de construction, de montage requises. Dans tous les cas les dispositions légales et réglementaires doivent être impérativement respectées.